

Comité du programme et budget

Trente et unième session
Genève, 7 – 11 septembre 2020

LISTE DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET

Document établi par le Secrétariat

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

Le Comité du programme et budget (PBC) a élu, pour ses sessions à tenir en 2020 et 2021, M. l'ambassadeur Sabri Bachtobji président du PBC et M. José Antonio Gil Celedonio et Mme l'ambassadrice Katrina Naut vice-présidents du comité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

document WO/PBC/31/1.

Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/31/1).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE (OCIS) DE L'OMPI

document WO/PBC/31/2.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre note du Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI (document WO/PBC/31/2).

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES

document WO/PBC/31/3.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI de prendre note du rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/31/3).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE (DSI)

document WO/PBC/31/4.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) (document WO/PBC/31/4) et encouragé le Secrétariat à prendre en considération les recommandations formulées dans ce rapport.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)

document WO/PBC/31/5.

Le Comité du programme et budget (PBC) :

- i) a pris note du présent rapport (document WO/PBC/31/5);*
- ii) a accueilli favorablement et appuyé l'évaluation par le Secrétariat de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations découlant des rapports*
 - JIU/REP/2019/9 (recommandation n° 2);*
 - JIU/REP/2019/6 (recommandations n°s 2, 3, 5 et 7);*
 - JIU/REP/2019/5 (recommandation n° 2);*
 - JIU/REP/2019/4 (recommandation n° 1);*
 - JIU/REP/2019/2 (recommandation n° 4); telles qu'elles figurent dans ledit rapport;*
- iii) a pris note du fait que l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation n° 6 du rapport JIU/REP/2019/6 était "en cours";*
- iv) a invité le Secrétariat à proposer une évaluation des recommandations en suspens faites par le Corps commun d'inspection (CCI) aux fins de leur examen par les États membres.*

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2018-2019

document WO/PBC/31/6.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 (document WO/PBC/31/6) et le Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 par la Division de la supervision interne (DSI) (WO/PBC/31/7), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes au cours de l'exercice biennal 2018-2019 dans la réalisation des résultats escomptés.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE VALIDATION DU RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI EN 2018-2019 PAR LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE

document WO/PBC/31/7.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du Rapport de validation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019 par la DSI (document WO/PBC/31/7).

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉTATS FINANCIERS ANNUELS POUR 2019; ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2020

- a) RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS POUR 2019

document WO/PBC/31/8.

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale et aux autres assemblées des États membres de l'OMPI d'approuver le Rapport financier annuel et états financiers pour 2019 (document WO/PBC/31/8).

- b) MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS
c) ÉTAT DE PAIEMENT DES CONTRIBUTIONS AU 30 JUIN 2020

document WO/PBC/31/9.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'état de paiement des contributions au 30 juin 2020 (document WO/PBC/31/9).

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL SUR LES RESSOURCES HUMAINES

document WO/PBC/31/INF/1 Rev.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PARTICIPATION AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (GNUDD)

document WO/PBC/31/10.

Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné l'invitation adressée à l'OMPI à devenir membre du GNUDD contenue dans le présent document (WO/PBC/31/10) et son annexe :

- i) a reconnu l'importance du travail du GNUDD pour la réalisation des objectifs de développement durable à laquelle l'OMPI contribue à travers un grand nombre de ses programmes et projets conformément au programme et budget 2020-2021;*
- ii) a prié le Secrétariat de demander des éclaircissements au Secrétariat du GNUDD et de soumettre un document au PBC à sa trente-deuxième session précisant :*
 - a. le montant exact de la contribution de l'OMPI sur la base de l'examen de la répartition des coûts du GNUDD et l'incidence y afférente en termes d'administration et d'établissement de rapports;*
 - b. l'application d'un prélèvement de 1% au titre de la coordination sur les contributions aux ressources autres que les ressources de base de tiers strictement préaffectées aux activités des Nations Unies liées au développement, à payer à la source;*
 - c. l'utilisation de la contribution de l'OMPI et les possibilités concernant sa future évaluation.*
- iii) a demandé au Secrétariat d'étudier l'incidence de la participation de l'OMPI au GNUDD sur le programme et le budget et de présenter un rapport à la trente-deuxième session du PBC.*

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE DE L'OMPI EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

document WO/PBC/31/11.

Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note de l'Analyse de la gestion des fonds fiduciaires de l'OMPI (document WO/PBC/31/11), notamment ses principes essentiels, qui seront pris en considération à propos de la révision de la politique interne de l'OMPI en matière de fonds fiduciaires.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT

document WO/PBC/31/12.

Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le financement de trois projets supplémentaires relevant du PCE pour un montant total de 1,792 million de francs suisses.

Suite aux éclaircissements fournis par le Secrétariat, le PBC a noté que le projet supplémentaire relevant du PCE intitulé "Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes – Phase II", pour un montant de 560 000 francs suisses, ne concernait pas les données non publiées du PCT.

Le PBC continuera d'examiner la question de la sécurité des données dans le contexte de la stratégie de l'OMPI visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage à sa trente-deuxième session, en 2021, dans le cadre du programme et budget.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE LINGUISTIQUE REVISEE DE L'OMPI

Le Comité du programme et budget (PBC) :

- i) a rappelé que le PBC avait demandé au Secrétariat de proposer une révision de la politique linguistique de l'OMPI à la trente et unième session du PBC;*
- ii) a pris note des explications du Secrétariat selon lesquelles le processus de révision de la politique linguistique de l'OMPI nécessiterait du temps et une consultation approfondie, tant en interne qu'avec les États membres, ce qui n'a pas été possible en raison de la pandémie de COVID-19;*
- iii) a noté en outre que la promotion du multilinguisme devrait être globale et porter sur un éventail de questions plus large, incluant un examen des régimes linguistiques et des stratégies de communication dans les différents domaines d'activité de l'OMPI, et une étude du potentiel des technologies de traduction modernes fondées sur l'intelligence artificielle;*
- iv) a prié le Secrétariat, compte dûment tenu des résultats des consultations visées aux points ii) et iii) ci-dessus, de présenter une version entièrement révisée de la politique linguistique de l'OMPI à la trente-deuxième session du PBC, incluant une feuille de route réaliste pour une mise en œuvre échelonnée sur plusieurs années.*

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : MANDAT RELATIF A L'EVALUATION DES BUREAUX EXTERIEURS DE L'OMPI EN 2021

Compte tenu des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, la présente session du PBC n'a pas été en mesure d'examiner et de se prononcer sur le mandat relatif à l'évaluation de l'ensemble du réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI, comme demandé par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2019. Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Comité du programme et budget d'arrêter, lors de sa trente-deuxième session en 2021, le mandat d'une telle évaluation, en tenant compte de tous les documents pertinents, y compris, sans toutefois s'y limiter, du rapport du vérificateur externe des comptes (document WO/PBC/31/3).

Le Comité du programme et budget recommande aux assemblées des États membres de se reporter, le cas échéant, à sa décision figurant dans le document A/59/13 ADD.4 de manière à ménager un délai suffisant pour la finalisation de l'évaluation.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : METHODE DE REPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

En raison de la situation inédite causée par la pandémie de COVID-19, la trente et unième session du Comité du programme et budget a indiqué aux assemblées de l'OMPI qu'elle n'avait pas été en mesure de poursuivre les discussions et de faire une recommandation sur la méthode de répartition des recettes et du budget par Union comme le prévoyait la décision prise par les assemblées des États membres de l'OMPI à leur cinquante-neuvième série de réunions. Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées de prier le Comité du programme et budget de poursuivre ces discussions à sa trente-deuxième session et, le cas échéant, à sa trente-troisième session et de formuler, par consensus, une

recommandation aux assemblées des États membres de l'OMPI en 2021 sur la méthode de répartition des recettes et du budget par Union.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : CLOTURE DE LA SESSION

[Fin du document]